

Monsieur Bertrand Landrieu
Préfet de la région Ile de France
29 rue Barbet-de-Jouy
75700 Paris Cedex 07

Le 8 décembre 2006

Monsieur le Préfet,

Les associations et personnes signataires de la présente lettre réagissent au processus qui a été lancé par le Premier Ministre dans la lettre qu'il vous a adressée le 18 Novembre 2005, débouchant sur un projet d'Opération d'Intérêt National « Massy-Saclay-Versailles-Saint Quentin en Yvelines » et concernant notamment le plateau de Saclay.

Saisis d'un projet de concours international d'idées d'urbanisme et de développement sur lequel nous sommes censés réagir avant le 8 décembre, nous récusons ce processus qui nous conduirait à donner notre avis sur des détails dans le cadre d'une vaste opération dont nous mettons en doute - faute d'une information honnête et détaillée - le principe même. Il nous apparaît que cette opération doit être recadrée pour que la concertation présente toutes les garanties d'indépendance.

L'article L 121.1 du Code de l'environnement prévoit que des Débats Publics sont organisés par la Commission Nationale du Débat Public pour « *veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat (...) dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.* » La vaste opération envisagée sur le plateau de Saclay répondrait d'évidence à ces critères.

Les articles L 121.1 et L 121.2 du Code de l'environnement excluent certes les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement de la « procédure CNDP ». Mais le flou sur les objectifs de l'opération de Saclay, à son stade actuel, ne permet pas de la classer dans ce que vise l'article L.121.2 du Code de l'environnement.

Cela étant, les perspectives tracées par votre rapport d'étape du 5 janvier 2006 qui, notamment, évoque « vraisemblablement la réalisation d'une infrastructure de transport en commun lourd », trace d'ores et déjà la perspective d'un débat ponctuel relevant de la CNDP mais à un stade ultérieur, lorsque l'essentiel aura été décidé.

Nous constatons que le projet manque de cohérence à bien des égards: Aucune justification des besoins n'a été argumentée. Or lancer ce processus conduirait à une urbanisation irréversible qui détruirait la ceinture verte sans nécessairement répondre à des besoins qui doivent être clairement identifiés.

.../...

Nous vous demandons donc de modifier la procédure envisagée, afin de respecter les engagements pris par la France dans la Convention d'Aarhus, selon un schéma qui pourrait être le suivant :

- 1) L'Etat décide, selon les dispositions de l'article L 121.10 du Code de l'environnement, de saisir la CNDP d'une problématique « d'options générales d'aménagement du plateau de Saclay », comme ce fut le cas pour les « options générales de la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien ». A défaut, l'Etat accepte de mettre en œuvre une procédure s'inspirant, en tous points, de celle des débats publics de la CNDP.
- 2) Le reste suit : des personnes (de préférence connaissant bien la procédure CNDP) sont désignées pour compléter la petite équipe actuellement composée de M. Lucien Chabason et de M. Jacques Glowinski pour organiser un Débat Public dans un cadre clair et public, qui soit bien autre chose qu'une concertation non formalisée.
- 3) Cette commission particulière veillera à ce que l'Etat présente un dossier complet au débat public, explicitant en particulier les raisons de ses choix.

Nous sollicitons un entretien avec vous pour débattre de ces projets.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,

Signataires :

Les Jardins de Cérès
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
10 av du moulin de la planche
91120 Palaiseau

AMAP-IdF
Fédération francilienne des AMAP
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
26 rue Beaubourg
75003 Paris

.../...

AVB
Amis de la vallée de la Bièvre
Boite Postale 25
91570 Bièvres

CAS
Citoyens Actifs et Solidaires – Orsay
17 Allée Rabelais
91400 Orsay

Terre et Cité
Ferme Vandame Place de la Mairie
91190 Villiers-le-Bâcle

Terres Fertiles IdF
Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France
15 allée de Chartres
91370 Verrières-le-Buisson

Jean-Luc Mathieu
Membre de la Commission nationale du débat public au titre de la Cour des comptes
30 Rue de l'Abreuvoir
91 370 Verrières-le-Buisson

copie à :

- Monsieur Lucien Chabason
- Monsieur Jacques Glowinski
- Monsieur Jean-Pierre Dufay
- Monsieur le Secrétaire général du Groupe Central des Grandes Opérations d'Urbanisme